Étiquettes de contrôle Accepté – 38 × 16 mm – x350

Référence : C3280213



DESCRIPTION :

- **Fonction :** identification des produits acceptés après contrôle
- **Marquage :** mention préimprimée « ACCEPTE »
- **Matière :** textile adhésif 100 % polyester, finition mate
- **Adhésif :** colle acrylique semi-permanente
- **Dimensions :** 38 × 16 mm, forme rectangulaire
- **Coloris :** jaune
- **Propriété :** repositionnable selon les conditions d'application
- **Utilisation :** intérieur uniquement
- **Conditionnement :** 350 étiquettes sur 25 cartes de 14

INFORMATION PRODUIT

Étiquettes « Accepté » pour l'identification après contrôle qualité

Les **étiquettes de contrôle « ACCEPTE »** permettent de signaler les articles ayant été vérifiés et acceptés conformément aux critères de contrôle internes de l'entreprise.

Leur marquage préimprimé facilite le repérage des produits validés dans les ateliers, services qualité et espaces de stockage. Elles constituent un support d'identification complémentaire aux documents de contrôle.

Caractéristiques techniques

Ces étiquettes rectangulaires de **38 × 16 mm** sont réalisées en textile adhésif 100 % polyester, avec une finition mate et une colle acrylique semi-permanente.

Le matériau présente un grammage de 190 g/m² hors liner, une épaisseur de 100 µm et une opacité supérieure à 98 %.

Le coloris jaune facilite le repérage du marquage « ACCEPTE ».

Chaque conditionnement comprend **350 étiquettes réparties sur 25 cartes de 14 unités**.

Les avantages pour les professionnels

- **Statut visible :** distinguez les articles acceptés après vérification.
- **Organisation des contrôles :** harmonisez le marquage au sein du service qualité.
- **Support repositionnable :** ajustez l'emplacement de l'étiquette lors de la pose.
- **Format compact :** identifiez les produits sans occuper une surface importante.
- **Conditionnement pratique :** disposez de 350 étiquettes pour les contrôles réguliers.

Applications et utilisateurs

Ces étiquettes s'adressent aux contrôleurs qualité, responsables de production et gestionnaires de stocks. Elles peuvent être utilisées lors des opérations de réception, de vérification ou de validation des produits.

Elles sont destinées à un **usage intérieur**, sur des surfaces non poreuses compatibles, avec une température minimale de pose de **+10 °C**.

L'étiquette ne remplace pas les documents de contrôle et ne constitue pas une certification de conformité réglementaire.

Pour en savoir plus sur l'optimisation de votre contrôle qualité, explorez notre gamme de produits d'inspection et de contrôle qualité.

Investir dans nos étiquettes d'inspection "ACCEPTE" est un choix stratégique pour garantir l'efficacité et la sécurité de vos opérations au quotidien.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. C3280213